



Actualités statistiques

Chômage à fin mai : renversement de tendance ?

Fin mai 2008, la Mayenne compte 11 692 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (toutes catégories confondues). Leur nombre a diminué de 197 sur un an, et de 307 sur un mois.

Pour la seule catégorie 1 ⁽¹⁾, sur laquelle portent habituellement les observations et l'analyse, la Mayenne compte 73 demandeurs d'emploi en moins sur un mois (- 1,4 %), mais 289 en plus sur un an (+ 5,8 %). Déjà, le mois précédent, on observait une variation

annuelle légèrement positive. Il est possible que nous assistions là à un renversement de tendance.

La Vendée connaît également une évolution positive sur un an (+ 3,9 %), mais les trois autres départements ligériens voient leur nombre de demandeurs d'emploi diminuer entre mai 2007 et mai 2008. La moyenne régionale s'établit à - 4,1 % et la moyenne nationale à - 4,3 %.

En Mayenne, toujours en données observées et sur un an, les femmes sont plus concernées que les hommes par l'augmentation du chômage (+ 7,1 %, contre 4,2 %). L'augmentation est positive dans les trois grandes tranches d'âge. Par contre, les chômeurs de longue durée sont toujours en baisse (- 8,0 %).

Si les demandeurs d'emploi de catégorie 1 augmentent fortement sur un an, le nombre total de demandeurs d'emploi diminue. Cette situation s'explique par une baisse importante dans les catégories 2 et 3, et également en catégorie 4.

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) – Données observées – cat. 1 à 8 – Mayenne

	Mai 2007	Avril 2008	Mai 2008	Variation annuelle	
				absolue	relative
DEFM cat. 1	4 995	5 357	5 284	289	5,8%
Hommes	2 337	2 478	2 436	99	4,2%
Femmes	2 658	2 879	2 848	190	7,1%
< 25 ans	986	1 045	1 050	64	6,5%
25 à 49 ans	3 280	3 529	3 474	194	5,9%
50 ans ou plus	729	783	760	31	4,3%
CLD ⁽²⁾	1 006	927	926	-80	-8,0%
DEFM 2 et 3 ⁽³⁾	2 251	2 018	1 999	-252	-11,2%
DEFM 4 ⁽⁴⁾	1 243	1212	1096	-147	-11,8%
DEFM 5 ⁽⁵⁾	1017	1 005	983	-34	-3,3%
DEFM 6, 7 et 8 ⁽⁶⁾	2 383	2 407	2 330	-53	-2,2%
Total DEFM 1 à 8	11 889	11 999	11 692	-197	-1,7%

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire (DRTEFP), *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 5/2008 de d'avril 2008 et bulletins antérieurs.

(1) – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

(2) – Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

(3) – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

(4) – Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi (cat. 4).

(5) – Personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (cat. 5).

(6) – Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).

Vie associative

L'URSSAF peut requalifier des bénévoles en salariés

L'association clermontoise « Sauve Qui Peut le Court Métrage » mobilise chaque année pour l'organisation d'un festival environ 240 bénévoles. Cette grande manifestation populaire existe depuis trente ans et accueille une fois par an, pendant neuf jours, 135 000 spectateurs. L'association participe aux frais de repas des bénévoles du festival sur une base forfaitaire de 13 euros.

L'association vient de subir son troisième contrôle par l'URSSAF, laquelle demande une requalification des bénévoles en salariés et met ainsi en péril le fonctionnement de l'association et son festival.

En fait, l'association aurait dû rembourser les frais de repas des bénévoles sur présentation de factures justificatives, et non sur une base forfaitaire. Les deux précédents contrôles n'avaient pas sanctionné cette pratique de l'association. Néanmoins, l'URSSAF du Puy-de-Dôme veut aller plus loin et, s'appuyant sur de supposés « liens de subordination » dans l'encadrement des bénévoles (affectation de lieux, indication d'horaires), justifie la requalification en salaires de cette participation aux frais de repas.

Soutien de la CPCA et de France Bénévolat

Pour la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et France Bénévolat, cette af-

faire soulève la question de la place faite au bénévolat et à la vie associative en France. Dans un communiqué de presse commun, les deux mouvements expriment un certain nombre de revendications :

- 1) Les associations doivent bénéficier de formations permanentes pour mettre à jour leurs pratiques au regard de la loi.
- 2) Elles doivent pouvoir disposer d'expertises co-construites et stabilisées avec les administrations sur toutes les questions relatives à leurs activités économiques.
- 3) Le bénévolat doit être mieux connu et valorisé dans notre pays.
- 4) L'État doit mettre à jour sa politique de soutien à l'engagement associatif, notamment par une clarification de la place du bénévolat en France.

La CPCA et France Bénévolat souhaitent que l'affaire de l'association clermontoise soit rapidement clarifiée et que l'interprétation de la réglementation faite par les URSSAF ne remette pas en cause la nature désintéressée des actions menées par des bénévoles.

Enfin, elles souhaiteraient que la Conférence nationale de la vie associative qui sera présidée par Nicolas Sarkozy à la fin de l'année 2008 puisse « apporter des réponses concrètes pour le développement de l'engagement associatif dans notre pays ».

La pensée hebdomadaire

« Les objectifs de développement du Millénaire, solennellement adoptés à l'ONU en l'an 2000, ne seront pas atteints. Il s'agissait de diviser par deux les stigmates de l'extrême pauvreté d'ici 2015 (disettes, mortalité infantile et maternelle, scolarisation). Mais les vingt-deux principaux donateurs mondiaux ont en 2007, pour la deuxième année consécutive, réduit le montant de leurs aides publiques aux pays en développement. (...) Les pays ayant le plus réduit leur effort en faveur des pays en développement sont le Japon (- 30,1 %), le Royaume-Uni (- 29,1 %), la France (- 15 %), la Belgique (- 11,2 %) et les États-Unis (- 9,9 %) ».

Alain Faujas, « L'aide publique recule à nouveau », *Le Monde* du 5 avril 2008.